

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**SOUS-AMENDEMENT**

N ° 3389

présenté par
M. Ravier

à l'amendement n° 3043 de M. Falorni

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE PREMIER, insérer l'article suivant:**

Après le mot :

« choisie »

insérer les mots :

« , dépourvue d'acharnement thérapeutique, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Puisque l'un des arguments principaux de cette proposition de loi est un sondage de 2019, prenons en compte un sondage Ifop du 10 mars dernier. Ne pas faire l'objet d'un acharnement thérapeutique représente l'une des deux priorités pour 46% des Français, contre seulement 24% pour pouvoir obtenir l'euthanasie. Il convient donc de respecter les attentes prioritaires des Français.